

COMMUNE de CHASTREIX

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL 20220011 DE LA COMMUNE DE CHASTREIX

L'an deux mille vingt-deux, le quinze avril à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de CHASTREIX, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BABUT Michel, Maire.

Date de la convocation : 08/04/2022

Étaient présents : Philippe VALLON, Pierre FAUGERE adjoints, GUITTARD Stéphane, FERREYROLLES Patrice, ROUGIER Jean-Rémy

Absent :

Excusés : Simon GOIGOUX pouvoir à Jean-Remy ROUGIER – Christine GARDETTE pouvoir à Pierre FAUGERE – Romain GUILLAUME pouvoir à Stéphane GUITTARD

Secrétaire de séance : Philippe VALLON

1° DELIBERATION POUR LE VOTE DES TAXES

Monsieur le Maire rappelle le taux des taxes en vigueur et propose aux membres du conseil municipal de reconduire celles-ci au même taux.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, valide le taux suivant :

- Taxe foncière : 37.13 % (composée de la taxe départementale de 20.48% et de la taxe communale 16.65%)
- Taxe foncière non bâti 71.85 %

2° DELIBERATION POUR LE VOTE DU BUDGET COMMUNE

Monsieur Philippe VALLON présente le budget de la commune qui peut se résumer ainsi :

La section de fonctionnement est équilibrée en Dépenses/Recettes à la somme de 830 367.00 €

La section d'investissement est équilibrée en Dépenses/Recettes à la somme de 697 577.07 €

Le budget total est de 1 528 214.07 euros

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le budget de la commune

3° DELIBERATION POUR LE VOTE DU BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur Philippe VALLON présente le budget EAU ET ASSAINISSEMENT qui peut se résumer ainsi :

La section de fonctionnement est équilibrée en Dépenses/Recettes à la somme de 175 744.23 €

COMMUNE de CHASTREIX 2022051

La section d'investissement est équilibrée en Dépenses/Recettes à la somme de 348 033.05 €

Le budget total est de 523 777.28 euros

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, valide le budget EAU ET ASSAINISSEMENT

4° DELIBERATION POUR VENTE DE TERRAIN A LA STATION

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 17 mars dernier. Après renseignement auprès de la trésorerie d'Issoire, la vente de terrain est assujettie à la TVA.

Après délibéré, le conseil municipal précise que environ 12 000 m² de terrain à la station seront vendus à Monsieur LEGUEY au prix de 140 000 euros H.T. A noter, le terrain est donc assujetti à la TVA (20%)– les frais de géomètre seront à la charge de la commune

5° DELIBERATION POUR DON A L'UKRAINE

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention de 200 euros suite à la guerre en UKRAINE.

Après délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser :

- 100 euros auprès de la Croix Rouge
- 100 euros auprès de la Protection civile